

ASSEMBLEE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2022

MOTIONS

---000---

1- Motion relative à la situation de sécheresse et ses conséquences sur les exploitations agricoles

=) Lecture par M. Serge Eric HOAREAU
présentée par le Groupe Majoritaire

2- Motion relative à l'expérimentation en vue d'autoriser les infirmières et les infirmiers à signer les certificats de décès à la Réunion. La problématique des constats de décès à la Réunion

=) Lecture par M. Aurélien CENTON
présentée par M. Aurélien CENTON.

3- Motion sur l'emploi

=) Lecture par Mme Monique ORPHE
présentée par le Groupe « Une Ambition pour le Département »

Motion relative à la situation de sécheresse et ses conséquences sur les exploitations agricoles

Présentée par le Groupe Majoritaire

Considérant le caractère structurant du secteur agricole pour l'économie de notre territoire, cette filière mobilisant près de 10 200 emplois pour 6 300 exploitations, et représentant 1,4 % du PIB de la Réunion,

Considérant les enjeux connexes qui s'y rattachent en termes d'aménagement de notre territoire, ou de souveraineté alimentaire de notre île,

Considérant la compétence de la collectivité départementale dans le domaine agricole, celle-ci étant par ailleurs reconduite dans sa fonction d'autorité de gestion du programme FEADER pour la période 2023-2027,

Considérant le plan AGRIPéi 2030, traduisant l'engagement fort du Département de soutenir nos agriculteurs afin qu'ils puissent produire plus et mieux pour satisfaire notamment les besoins des réunionnaises et des réunionnais,

Considérant l'intervention historique du Département pour favoriser la gestion globale des ressources en eau sur l'ensemble du territoire, et développer l'accès à l'irrigation pour nos agriculteurs – cette intervention ayant à ce jour permis d'équiper en irrigation plus de 30% de la surface agricole de notre île, soit 16 000 ha, grâce au déploiement d'infrastructures hydrauliques de grande envergure (plus de 1000 km de canalisations, 30 km de galeries d'adduction, 7 prises d'eau en rivière, 14 forages, et près de 100 réservoirs et stations de pompages)

Considérant les actions sans précédent, développées par la collectivité depuis maintenant 2 ans afin d'aider nos agriculteurs à stocker de l'eau sur leurs exploitations, avec 4,7 M€ investis pour financer la réhabilitation de 92 retenues collinaires et l'acquisition de 331 citernes de stockage,

Considérant la situation de sécheresse exceptionnelle qui sévit depuis plusieurs mois sur notre territoire, avec un mois d'octobre le plus sec depuis 51 ans, et un déficit pluviométrique de -65 % sur les deux mois d'octobre et novembre dernier,

Considérant les conséquences de ce manque d'eau pour les exploitations ne bénéficiant pas d'un accès à une infrastructure d'irrigation, avec des pertes de production importantes pour les cultures maraichères, une repousse de la canne ralentie et un retard productif pour les prairies,

Considérant la situation déjà fragilisée des exploitations agricoles, en lien avec les conséquences de la crise sanitaire, du cyclone BATSIRAI de ce début d'année et de l'augmentation sans précédent du coût des intrants résultant du conflit russo-ukrainien,

**Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Publique
le 14 décembre 2022**

Réaffirment l'ambition de la collectivité en faveur de la poursuite de l'aménagement hydraulique de notre île pour satisfaire les besoins en eau nécessaire à son développement socio-économique et agricole,

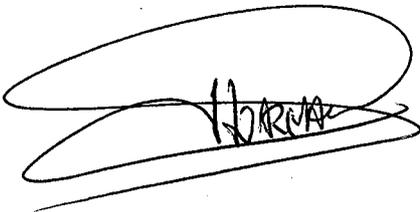
Rappellent en particulier les orientations prioritaires du projet de la mandature, et qui visent notamment à développer un réseau hydraulique structurant au niveau des micro-régions Nord et Est dans le cadre du projet MEREN, étendre les périmètres irrigués existants du Sud et de l'Ouest, et favoriser l'accès à l'eau dans les hauts dans le cadre du programme PRODEO,

Considèrent cette intervention nécessaire au regard des bouleversements climatiques, dont les effets mettent en évidence un renforcement des contrastes saisonniers avec notamment des épisodes de sécheresse plus longs et plus intenses,

Soulignent l'investissement conséquent consacré à l'aménagement hydraulique avec un doublement du budget correspondant entre 2020 et 2022,

Témoignent leur soutien en direction des agriculteurs affectés par la sécheresse exceptionnelle de cette fin d'année 2022,

Sollicitent de l'Etat l'engagement de la procédure de reconnaissance de calamité agricole, aux fins d'indemnisation des agriculteurs pour les pertes de récolte occasionnées par cet épisode.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'HARVA', is written over a large, loopy scribble that spans across the signature.

MOTION RELATIVE À L'EXPERIMENTATION EN VUE D'AUTORISER LES INFIRMIERES ET LES INFIRMIERS A SIGNER LES CERTIFICATS DE DECES A LA REUNION. LA PROBLÉMATIQUE DES CONSTATS DE DÉCÈS À LA RÉUNION

Séance plénière

Mercredi 14 décembre 2022

Considérant les difficultés rencontrées par nos administrés pour bénéficier des services d'un médecin afin de constater un décès, particulièrement les week-ends et les jours fériés ;

Considérant les contraintes administratives relatives aux démarches consécutives à la gestion familiale d'un décès ;

Considérant la carence de médecins dans un certain nombre de régions, malgré la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé de juillet 2019, ouvrant, en sus des médecins en activité, aux médecins retraités, aux étudiants en médecine en troisième cycle et les médecins « à *diplôme étranger hors Union européenne* » l'autorisation de délivrer un certificat de décès,

Considérant l'évolution démographique de notre territoire qui engendre un allongement des délais et donc des procédures ;

Considérant les difficultés des médecins à se rendre au domicile des familles réunionnaises car déjà très sollicités par ailleurs ;

Considérant notamment que 92 % des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à la Réunion vivent à domicile contre 59 % en métropole,

Considérant l'appel des familles réunionnaises en souffrance ;

Considérant la Motion relative au constat de décès, adopté le 9 septembre 2020 par la commission permanente du Conseil Départemental ;

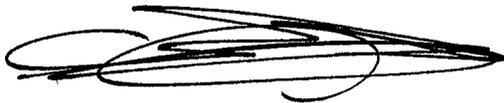
Considérant la mise en place d'un groupe de travail réunissant des élus depuis septembre 2022, chargé d'étudier toutes les pistes possibles de solutions et de rencontrer l'ensemble des acteurs ;

Considérant l'examen du PLFSS 2023 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale), et de la proposition de la députée Stéphanie Rist (groupe Renaissance), rapporteure générale du texte, à travers un amendement proposé, ouvrant une expérimentation de trois ans dans trois Régions à définir, lors de laquelle l'État pourrait autoriser les infirmiers libéraux à signer les certificats de décès ;

Considérant la confirmation faite par le Ministre de la Santé François Braun lors de sa rencontre avec le Président du département le 28 novembre 2022, qu'un appel à candidature sera lancé dans le cadre d'une expérimentation ;

Les élus du Conseil Département réunis en Séance Plénière du mercredi 14 décembre 2022

- **Preennent acte** avec satisfaction de la position de l'Ordre National des Infirmiers ainsi que de la Fédération des infirmiers de La Réunion rappelant que « La situation est par ailleurs amenée à s'aggraver au vu des problématiques de démographie médicale sur le territoire. »
- **Confirment et demandent** au Président du département que notre territoire soit candidat à l'expérimentation de trois ans lors de laquelle l'État pourrait autoriser les infirmiers libéraux à signer les certificats de décès

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

ASSEMBLEE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2022

MOTION SUR L'EMPLOI

Groupe « UNE AMBITION POUR LE DEPARTEMENT »

- Considérant le taux de pauvreté à La Réunion 38 % contre 15 % en Métropole dont 120 000 personnes en situation de grande pauvreté (sept fois plus élevé que dans l'hexagone)
- Considérant le nombre de chômeurs en catégorie A 18,6 % contre 7 % en France Métropolitaine
- Considérant le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active : près de 100 000 foyers couvrant 30 % de la population réunionnaise contre 5 % en Métropole
- Considérant le contexte social et économique extrêmement fragile dans lequel se trouve la population réunionnaise depuis la crise COVID et la guerre en Ukraine
- Considérant l'offre insuffisante de création d'emplois dans le secteur marchand n'absorbant pas la demande
- Considérant le plan PETREL contractualisé entre l'Etat et les différents acteurs réunionnais pour fédérer les synergies autour de l'emploi local
- Considérant la loi de finances 2023 affichant une baisse de l'enveloppe des contrats aidés de 145 000 à 110 000 dont 80 000 PEC dans le secteur non marchand au lieu des 100 000, et 30 000 dans le secteur marchand au lieu des 45 000 actuellement. 14 400 étant affichés pour tout l'Outre-mer et une diminution également des chantiers d'insertion

Le groupe « UNE AMBITION POUR LE DEPARTEMENT » interpelle l'Etat

- Après évaluation, sur une reconduction du plan Pétrel qui doit prendre fin au 31 décembre 2022 afin de préserver l'emploi local et notamment sanctuariser les contrats aidés affichés dans ce plan à hauteur des 12 000
- Une reconduction à l'identique des chantiers d'insertion qui sont une réussite dans la formation des chômeurs de longue durée.

Le groupe demande au Président du Département et à tous les autres partenaires Région et Communes de se mobiliser pour défendre la dignité par l'emploi

